

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 avril 2008

CP 08/04-12

**CONVENTION D'OCCUPATION
DE TERRAINS AU PROFIT DU DEPARTEMENT
COMMUNE DE VALEILLES**

Aux fins d'implantation de deux panneaux de pré-signalisation du carrefour giratoire au droit des RD 656 et RD 47 à Valeilles, des terrains doivent être mis à disposition de notre Collectivité, les fossés étant trop étroits pour ce faire.

Il s'agit des parcelles cadastrées sous les n°421 et 628 de la section B, sises respectivement lieu-dit « Boule grosse » et « Lebat Grand ».

En date du 13 décembre 2007, les deux propriétaires concernés ont signé une autorisation de commencement des travaux.

Afin de formaliser l'occupation de ces terrains au profit du Département, il convient d'établir une convention.

A l'examen de ces éléments, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention d'occupation des terrains n°421 et 628 de la section B sur la commune de Valeilles telle que présentée.

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la convention d'occupation des terrains n° 421 et 628 de la section B sur la commune de Valeilles aux fins d'implantation de deux panneaux de pré-signalisation du carrefour giratoire au droit des RD 656 et RD 47 à Valeilles ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,